

Fiche
C060547

MERI - Mérignac perméable - désimpermeabilisation des sols (Avenant 2024 : Modification)

Niveau enjeu de l'action : Communal

1 - Descriptif :

La désimpermeabilisation des sols sur l'espace public en milieu urbain est un enjeu pour l'eau/les sols/la biodiversité/l'adaptation au changement climatique (ICU). C'est un enjeu fort pour la ville de Mérignac qui s'inscrit pleinement dans son programme "Continuons Mérignac Ville Verte. Relevons le défi climatique 2024-2023".

Avenant 2024 : Ajout dans le descriptif du programme 'Continuons Mérignac Ville Verte'.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Participer à l'étude
- Signer une convention

Niveau engagement Commune :

- Réaliser les travaux dans son domaine de compétence
- Participer aux études
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipement
- Signer une convention
- Réaliser l'opération
- Réaliser l'étude

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	800 000 €
-------------------------------	-----------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000 €
--	----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	0 €
2025	50 000 €
2026	0 €
2027	0 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

DESURMONT Anne

Direction en charge de l'action :

CCB Dir strat et MOA PVB

Maitrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre
1 - Déroulement de l'action			
2 - Versement de la subvention			

Fiche
C060651

MERI - Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification (Avenant 2024 : Suppression)

Niveau enjeu de l'action : Communal

1 - Descriptif :

Réaménagement de la section centrale de l'avenue du Truc en lien avec l'ouverture du Stade Nautique Métropolitain et la réorganisation des équipements sportifs du stade Robert Brette.

Avenant 2024 : Suppression de cette fiche-action. Le projet de requalification de l'avenue du Truc, initialement lié à la création du stade nautique, s'en retrouve déconnecté suite au décalage des travaux de voirie par décision de la ville. Les travaux initialement prévus sont considérablement réduits et relèvent désormais du FIC (100 000 €).

La ville demande la substitution de cette fiche-action par une fiche d'études portant sur la requalification de l'Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand/ Pagneau).

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Prendre la confirmation de décision de faire
- Réaliser les travaux
- Réceptionner les travaux

Niveau engagement Commune :

- Réaliser les travaux dans son domaine de compétence
- Participer aux études

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	800 000 €
-------------------------------	-----------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	800 000 €
--	-----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	800 000 €
2025	0 €
2026	0 €
2027	0 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

BRUN-ROUDIER Jean

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dev et amén - Ouest

Maitrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre
01 - Réalisation des travaux		

1 - Descriptif :

Le stade du Jard est un équipement sportif de 7 hectares dédié au football (+ skatepark et terrain de boules) en milieu urbain dense. Dédié essentiellement au sport, cet équipement à l'aménagement très ancien, présente un grand potentiel d'usages de détente et récréatifs (hors football) pour le quartier mais aussi un potentiel écologique important en termes d'îlot de fraîcheur et de biodiversité. Ce stade pourrait devenir un véritable parc sportif écologique urbain grâce à un projet d'aménagement paysager d'ensemble (compatibles avec les usages sportifs qui restent majoritaires et centraux) concerté avec les habitants, avec plantation d'arbres, haies, mise en place d'une gestion différenciée, ajout de mobilier pour la détente, réflexion sur l'accessibilité en mode actifs (vélo) et mise en place d'un jardin partagé porté par les habitants du quartier en 2024. Ce projet doit s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution des moyens de gestions dédié à cet équipement.

La Ville souhaite être accompagnée par Bordeaux Métropole sur le pilotage des études et travaux. Une sensibilisation des usagers et des services intervenants sur le site pourra être organisée (signalétique, formation).

Avenant 2024 : Mise à jour de la fiche (maîtrise d'ouvrage, financements correspondant à 50 % maximum du coût HT du projet et du calendrier ce projet).

Ce projet pourra également élargir au nouveau règlement d'intervention 1 Million d'arbres voté en septembre 2024, pour les dépenses éligibles dont les plantations d'arbres et de haies), le montant de cette participation reste à évaluer en fonction du projet qui sera présenté par la ville.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Signer une convention
- Participer à l'étude
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation
- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- Réaliser les travaux dans son domaine de compétence
- Signer une convention
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipement
- Réaliser l'opération
- Réaliser l'étude
- Formaliser la demande de financement

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	50 000 €
-------------------------------	----------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	25 000 €
--	----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	0 €
2025	25 000 €
2026	0 €
2027	0 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

AZDOUD Mehdi

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maitrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre
Etudes préliminaires				
Travaux				

1 - Descriptif :

Une ferme urbaine est en cours de création sur la Ville de Mérignac afin d'approvisionner en fruits et légumes labellisés « agriculture biologique » le territoire et notamment les crèches municipales. Le terrain a été acheté, l'étude de faisabilité réalisée et le porteur de projet sélectionné. Les travaux d'aménagement du terrain (aujourd'hui une prairie) commenceront début 2024. Des actions de communication et de sensibilisation sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable sont prévues en 2023, 2024 et 2025 auprès des habitants.

La commune de Mérignac a bénéficié du versement d'un fonds de concours de Bordeaux Métropole pour l'acquisition du foncier ainsi que pour les études de maîtrise d'œuvre. Un appui en terme d'ingénierie de la Direction de la Nature a également été apporté.

Dans le cadre du contrat de codev 6, la ville sollicite également une aide pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Avenant 2024 : Une nouvelle estimation globale de ce projet transmise par la ville porte son montant autour de 600k€. Le montant du fonds de concours au titre du RI Nature-Agriculture pour ce projet est revu à la hausse, pour correspondre à 50% du montant HT des travaux éligibles, soit environ 300k€.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- Réaliser l'opération
- Formaliser la demande de financement

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	600 000 €
-------------------------------	-----------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	300 000 €
--	-----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	100 000 €
2025	200 000 €
2026	0 €
2027	0 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

CHATELOT Elise

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maitrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention				
02 - Signature d'une convention				
03 - Déroulement de l'action				
04 - Versement de la subvention				

1 - Descriptif :

Le parc du Renard, au sein de la ville de Mérignac, d'une surface de 1,6ha, a été ouvert en 2020 au public. Le présent projet porte sur l'extension dudit parc (phase 2) pour atteindre 7 ha ainsi que l'intégration de la voie Charles Despiau dans le domaine public (parcelle d'environ 2600 m²).

Pour la réalisation de ce projet il est nécessaire de procéder à l'acquisition foncière des parcelles privées qui composent le parc du Renard et la voie Charles Despiau. Afin de sécuriser les acquisitions et de ne pas bloquer le projet si des propriétaires n'étaient pas vendeurs un dossier de Déclaration d'utilité publique a été constitué et va passer en enquête publique courant 2023.

Il est aujourd'hui en phase de pré instruction au sein des service de la préfecture..

Avenant 2024 : Cette fiche action est substituée, les 100 000 € du RI Nature-Agriculture prévus sur cette fiche sont versés en complément à la fiche MERI - Ferme Urbaine. Ce projet, sous réserve d'être éligible au RI 1 million d'arbres pourra solliciter un fonds de concours via la fiche générique C060456 MULTI - Plantons 1 Million d'arbres.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :

- Formaliser la demande de financement
- Céder ou acheter le foncier
- Réaliser l'opération

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	3 842 000 €
-------------------------------	-------------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000 €
--	-----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	0 €
2025	100 000 €
2026	0 €
2027	0 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

LAFITON Marjorie

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dév et amén - Ouest

Maitrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre
01 - Déroulement de l'action				
02 - Instruction du dossier de demande de subvention				
03 - Versement de la subvention				

1 - Descriptif :

La ville de Mérignac souhaite réaménager le parc de la Maison Carrée, en lien avec la rénovation du bâtiment, qui est inscrit, à l'instar du parc, à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le réaménagement du parc devra respecter et mettre en valeur les éléments patrimoniaux : le bâtiment, les alignements de platanes, les escaliers de pierre, la géographie du parc et les perspectives. La ville a lancé une consultation pour un mandataire. Le projet fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour la mi-2025. La ville demande un financement dans le cadre du RI Nature, pour le réaménagement du parc.

Avenant 2024 : Rectification de la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui est une moa Ville.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :

- Formaliser la demande de financement
- Réaliser l'opération

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	330 000 €
-------------------------------	-----------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	175 000 €
--	-----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	0 €
2025	0 €
2026	100 000 €
2027	75 000 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

LAFITON Marjorie

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dév et amén - Ouest

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre	2027 1er semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02 - Signature d'une convention							
03 - Déroulement de l'action							
04 - Versement de la subvention							

1 - Descriptif :

Il s'agit d'un projet de construction d'un Pôle Jeunesse poursuivant l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie méridional un lieu de vie (logements sociaux dédiés aux jeunes), d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits, des espaces de « co-working notamment pour les jeunes du QPV Yser Pont de Madame.

Elle s'est associée à douze partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la jeunesse dans le cadre d'un Groupement de Coopération social et Médico-Social intitulé « Convergence Habitat Jeunes » (CHJ), afin de porter un projet de « Pôles Territoriaux de Coopération jeunesse » (PTCJ) sur les villes de Mérignac, Lormont et Bordeaux.

Avenant 2024 : Mise à jour du coût total de l'opération 3 677 980,83 € HT, soit 4 413 576€ TTC. Révision du montant de subvention en lien avec le nouveau RI politique de la ville adopté en juin 2024 et évalué sur la base du montant HT des travaux éligibles. La subvention passe de 330 000€ à 919 495 € pour ce projet. Mise à jour du calendrier de l'opération.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- Réaliser l'opération
- Formaliser la demande de financement
- Accompagner financièrement le programme

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	4 413 576 €
-------------------------------	-------------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	919 495 €
--	-----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	0 €
2025	560 000 €
2026	240 000 €
2027	119 495 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

LAUBEUF Marie-pierre

Direction en charge de l'action :

LAG Dir habitat DGA

Maitrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre
01-Travaux						
02- Signature convention (Versement 20 % de la subvention)						
03 - Versement 50% de la subvention 20 % (OS démarrage des travaux)						
04 - Versement solde de la subvention (30 % pièces justificatives)						

Fiche
C061400

MERI - Etude d'aménagement cyclable et sécurisation des cheminements piétons Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand/Chemin de Pagneau) (Avenant 2024 : Création)

Niveau enjeu de l'action : Communal

1 - Descriptif :

Afin de sécuriser les déplacements cyclables et piétons entre le bourg de Beutre et l'entrée de la base aérienne 106 et pour raccorder la voie verte à destination de Saint-Jean d'Illac, sur l'Avenue de l'Argonne, il est proposé sur la durée de ce contrat de réaliser :

- les études sur l'ensemble du linéaire entre le Chemin de Pagneau et le rond-point sur RD106 (François Mitterrand)

Un éventuel enfouissement des réseaux, de compétence communale, sera à la charge de la ville.

2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement Métropole :

- Réaliser l'étude préliminaire
- Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- Établir le programme

Niveau engagement Commune :

- Participer à la démarche/au dispositif
- Valider les suites opérationnelles de l'étude
- Valider le programme

3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	1 200 000 €
-------------------------------	-------------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000 €
--	-----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	0 €
2025	35 000 €
2026	35 000 €
2027	30 000 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

4 - Acteurs :

Chef de projet :

TATAREAU Sylvie

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dév et amén - Ouest

Maitrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre	2027 1er semestre	2027 2nd semestre
01-Programme						
02 - consultation de maîtrise d'œuvre						
03 - Etudes préliminaires						
04 - Levée des préalables fonciers						
05 - Phases AVP/PRO						